

Les S.A.C.D.D à la diète

Le 25 avril 2013, l'administration a organisé une réunion plénière avec les organisations syndicales représentatives pour présenter les mesures catégorielles 2013.

L'administration débute sa présentation en indiquant qu'elle avait présenté le dossier à la fonction publique qui l'avait écouté.

FORCE OUVRIERE regrette que l'administration du MEDDE-METL soit écoutée mais pas entendue dans le cadre de la défense de ses personnels.

L'administration vexée de cette remarque qui pourtant reflète la réalité se justifie en indiquant qu'il s'agit d'une simple présentation de dossiers ne nécessitant pas d'être entendu.

... Alors quel est le moment propice pour défendre l'avenir des agents ?

Par ailleurs, **FORCE OUVRIERE** interroge l'administration sur le devenir de la PFR (prime de fonction et de résultat) qui semble être remise en cause par la ministre de la Fonction Publique.

L'administration a une fois encore évité ce sujet épineux en refusant d'en parler sans une vision claire du nouveau dispositif. Elle précise toutefois que la fonction publique travaille sur une minoration de la part résultat. Elle propose donc de conserver en l'état la PFR pour 2013 même si un nouveau dispositif est mis en place d'ici la fin de l'année, reportant son application au MEDDE-METL pour 2014.

L'administration indique qu'il n'y a plus de lien entre l'enveloppe catégorielle attribuée et la suppression d'emplois.

FORCE OUVRIERE renouvelle sa demande concernant les ratios de promotions du nouveau corps des SACDD. La CAP promotions étant fixée aux 18, 19 et 20 juin 2013. L'administration répond simplement qu'ils seront au moins égaux à ceux de l'ancien corps. A suivre...

Encore une non réponse à une question pourtant essentielle. Il est inadmissible qu'à quelques jours de la CAP promotions, l'administration ne soit pas en mesure de communiquer les ratios.

Les mesures 2013 :

L'administration indique poursuivre la convergence avec le ministère de l'agriculture tout en annonçant des mesures 2013 limitées et partielles, parfois sans lien avec cette affirmation :

- prise en compte des engagements de juillet 2012 pour les ex-CTT se traduisant par l'augmentation de la part fonctions de +0,5 et un complément exceptionnel. de 200 € pour les agents du 1er grade,
- ajustement de la **part fonctions** en services déconcentrés en relation avec la grille MAAF pour les fonctions de :
 - chargés d'inspection de sécurité des navires en CSN et chefs mécaniciens de PAM : 4,5
 - chef de bureau, adjoint de plate-

forme CHORUS ou PSI et conseiller de gestion/communication rattaché à la direction : 5,0

- fixation de la moyenne de coefficients de part résultats en services déconcentrés à 2,75 et du plancher de part résultats à 2,00

- augmentation de +0,2 de la part fonctions en administration centrale

- fixation de la moyenne de coefficients de part résultats en administration centrale à 3,20 et du plancher de part résultats à 2,00

Pour **FORCE OUVRIERE**, tous les agents d'un même corps doivent bénéficier des mêmes mesures de revalorisation.

Quant à la convergence avec le MAAF, **FORCE OUVRIERE** rappelle que l'ex-NBI géographique remplacée par le complément géographique au MEDDE-METL (suite au recours d'une organisation syndicale pour le corps des attachés) a été maintenue au MAAF sous forme de NBI.

FORCE OUVRIERE demande le rétablissement de ce complément géographique dans le cadre de la convergence avec le MAAF.



✂

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

Alors, pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez **FORCE OUVRIERE**.

Je souhaite **adhérer** au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

ECHELON :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SNPETULTEM-FO

**MEDDE-METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**